

FÉDÉRATION NATIONALE DES  
ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES  
INFIRMIÈRES

CONTRIBUTION :  
L'ATTRACTIVITÉ DU  
SYSTÈME DE SANTÉ

***FNESI***

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
[WWW.FNESI.ORG](http://WWW.FNESI.ORG) / [INFO@FNESI.ORG](mailto:INFO@FNESI.ORG)

**TABLE DES MATIÈRES :**

<b>Présentation de la FNESI</b>	<b>3</b>
<b>Avant propos</b>	<b>4</b>
<b>L'attractivité de l'entrée en formation en soins infirmiers</b>	<b>6</b>
<b>La formation actuelle</b>	<b>8</b>
<b>Le sentiment d'appartenance à la formation</b>	<b>18</b>
<b>Attractivité de l'hôpital : Un système de santé en miroir</b>	<b>20</b>
<b>L'augmentation des quotas</b>	<b>23</b>
Limite structurelle	24
Limites de l'offre de stage	25
Limites humaines	26
<b>Conclusion</b>	<b>27</b>

## Présentation de la FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateurs de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 14 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris, le 23 octobre 2000. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accords visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant·e en soins infirmiers mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études. Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 97.000 étudiant·e·s en soins infirmiers de France. À ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des étudiant·e·s en soins infirmiers et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant.

Les Étudiant·e·s en Soins Infirmiers (ESI) sont, aujourd'hui, réparti·e·s dans les Universités et près de 330 Instituts de Formation et Soins Infirmiers (IFSI) sur le territoire français. Notre structure les représente auprès des ministères des tutelles de la formation mais également auprès de tous les partenaires et institutionnels impliqués dans celle-ci, notamment les collectivités territoriales.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en soins infirmiers, sur la profession d'infirmier·ère et plus largement sur les problématiques de santé. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de propositions et porter une vision d'avenir sur la société.

Depuis octobre 2021, elle devient ainsi la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive de reconnaissance de la filière comme une filière universitaire et reconnue pour son expertise, son savoir faire et savoir être.

## Avant propos

### Quelle est la représentation de la profession infirmière?

Pour des personnes hors du milieu de la santé, on entend souvent que l'infirmière est la personne proche des patients, qui fait des prises de sang ou des toilettes, qui rassure le patient et exécute les prescriptions du médecin. L'infirmière qui travaille à l'hôpital, qui donne un antalgique au sein des écoles ou encore, qui fait des piqûres.

Les préjugés sur l'infirmière en tenue courte, avec son stéthoscope autour de cou. Que l'on parle d'infirmière et que très peu d'infirmiers. Que les médecins sont nos supérieurs directs. Que si l'on rate les études de médecine on va en école d'infirmière ou encore que l'on choisit ce métier par *vocation*. Il est bien connu que pour se *remplir les poches*, il faut être infirmière libérale.

C'est au travers de toutes ces représentations, fausses, que se pose la question de l'attractivité de la formation en soins infirmiers mais également des métiers de la santé et de l'hôpital, tels que celui d'infirmier et d'infirmière.

C'est cette image, cette représentation qui attire en premier lieu. Cela passe beaucoup par les médias et par la diffusion de films ou de séries télévisées. Qui n'a jamais voulu être médecin après un épisode de Grey's Anatomy ou de Dr House?

Quelle surprise pour ces personnes ayant la représentation des médias face à la réalité du système de santé et de la formation de ces professions.

Il est également de notre rôle en tant qu'étudiant·e, en tant que futur·e professionnel·le de santé de déconstruire les préjugés et d'informer sur nos formations et notre métier dans le système de santé actuel.

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Il a fallu une pandémie pour mettre en lumière les soignant·e·s et principalement la profession infirmière. Le grand public a pu applaudir l'effort national des soignant·e·s face à la crise sanitaire sans précédent. Cette reconnaissance du grand public a également permis de changer cette représentation : des professionnel·le·s, des étudiant·e·s au front face au virus, présent·e·s aux côtés des familles, des patient·e·s.

Des professionnel·le·s et étudiant·e·s face au burn out, à l'épuisement, au sous-effectif, à la mort et à la maladie auxquels il·elle·s sont confronté·e·s chaque jour.

Il a également fallu ce souffle médiatique sur notre profession pour donner lieu à une déconstruction massive du métier d'infirmier·e : non cette profession n'est pas suffisamment rémunérée, ni reconnue à sa juste valeur ni à ces justes compétences mais je vous l'accorde, notre profession ne connaît pas le chômage. À quel prix pour celles et ceux qui l'exercent?

Quel avenir pour les étudiant·e·s, pour ces futur·e·s professionnel·le·s, qui prendront en charge parents, enfants, familles, ou amis ? Quel avenir pour ces étudiant·e·s exposé·e·s dès le premier jour à un système de santé fragile et mis à mal par la pandémie?

Ces préjugés sont également ancrés dans les mentalités des acteurs et actrices du système de santé, entre professionnel·le·s de santé et étudiant·e·s souvent par méconnaissance ou abus de langage. Il est important de changer ces représentations auprès du grand public mais surtout, et principalement, en commençant par les professionnel·le·s que nous côtoyons chaque jour et les professionnel·le·s de demain.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

## 1. L'attractivité de l'entrée en formation en soins infirmiers

Bien que la société soit au fait de la fragilité de notre système de santé, la formation en soins infirmiers reste **très attirante** pour les lycéen·ne·s : les IFSI restent les **établissements les plus demandés** depuis leur arrivée sur la plateforme.

**1.148.000 vœux formulés** sur Parcoursup pour **930.000 candidat·e·s en 2021**. Face à ces chiffres, la plateforme induit toujours une sélection des postulant·e·s.

De plus, près de **25%<sup>1</sup>** des étudiant·e·s qui s'inscrivent dans le cadre de la **formation professionnelle continue**, sont financé·e·s par un employeur. Ils-elles sont encore sélectionné·e·s par le biais d'un travail écrit et d'une sélection orale. **Cette sélection creuse une inégalité entre les formations initiales et les promotions professionnelles.**

La FNEFI, depuis des années, **demande la suppression totale de sélection** pour l'entrée en IFSI et une **uniformisation des modalités d'accès à la formation.**

Aussi, la réforme du premier cycle des études de santé (PASS/L.AS) rend l'orientation et surtout la réorientation plus facile. En 2021, via la plateforme Parcoursup, parmi les candidats qui ont fait au moins un vœu en PASS, *"80,2% choisissent en parallèle un vœu en L.AS et 27,5% un vœu en DE sanitaire et social"<sup>2</sup>*. Une chose est certaine, les candidat·e·s se donnent un maximum de chances d'intégrer les filières de santé. À ce propos, la FNEFI reste sceptique sur les **conditions d'admissions en deuxième année en soins infirmiers à la suite d'une PASS/L.AS.**

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

La FNEFI souhaite que la formation en soins infirmiers soit une entrée dans les études de santé et **ne doit pas devenir la sortie par défaut de ces études.**

Outre l'accessibilité facilitée aux études en soins infirmiers, de nombreux·ses étudiant·e·s nous contactent sur la problématique du **financement de la formation** : financement personnel, privé, financement par l'employeur. Des centaines d'ESI se retrouvent sur le carreau avec la motivation et la volonté d'intégrer cette formation mais se retrouvent rapidement **à court de solutions face au coût de la formation.**

De plus, nous **dénonçons les IFSI** qui proposent toujours des **frais de formation complémentaires et illégaux aux frais d'inscriptions.** Ce comportement les rend, d'une part, dans un exercice illégal, d'autre part **moins attractifs car plus coûteux.** Enfin, ils **favorisent la précarité financière** des ESI.

Il est temps que la France prenne le pas afin de **fidéliser ses futur·e·s professionnel·le·s de santé** essentiel·le·s au bon fonctionnement de notre système de santé et en finalité, à la **qualité des soins prodigués au·à le·la patient·e.** Les applaudissements n'auront pas suffi aux étudiant·e·s en sciences infirmières pour combler leur besoin de reconnaissance. Après une mobilisation risquée de longue durée, ils·elles attendent désormais des actions concrètes fortes.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNEFI.ORG / INFO@FNEFI.ORG

## 2. La formation actuelle

Un indicateur d'attractivité pour la formation : le lieu d'étude. Au vu du nombre de demandes sur Parcoursup et la répartition des 330 IFSI sur le territoire, les étudiant·e·s sont souvent amené·e·s à déménager de leur région d'origine et à trouver un nouveau logement.

En tant qu'étudiant·e, la première solution reste le logement étudiant, et souvent le logement CROUS<sup>3</sup>. Les démarches sont à faire auprès du CROUS avec la création d'un Dossier Social Étudiant fonctionnant sur la base de critères sociaux et de points de charge. À savoir que le statut de boursier·e entre dans le comptage des points de charge et permet de faire un ordre de priorité, selon les critères sociaux de l'étudiant.

À l'heure actuelle, les Bourses de Formations Sanitaires et Sociales (BFSS) sont gérées (sauf en Normandie) par **les Régions** et des services sous traitants, **non experts des problématiques étudiantes et dans la gestion des dossiers de bourses**. Il en découle une **inégalité** pour les étudiant·e·s selon la Région où ils·elles étudient et selon le degré d'expertise de celle-ci.

L'investissement financier dans cette compétence diffère selon la politique budgétaire de la Région concernée. Cela entraîne, dans beaucoup de Régions, un **retard important dans le versement des bourses**. Ce retard de plusieurs mois **provoque une précarité étudiante** (par exemple : avancer le règlement de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) de 92€ en 2021) et un **risque de décrochage scolaire** important si l'étudiant doit travailler en plus de ses études.

En **Région Normandie**, qui fait aujourd'hui exception à la règle, la **gestion des bourses a été transférée vers le CROUS** et cela **fonctionne très bien**. Les étudiant·e·s boursier·e·s sont directement exonéré·e·s de la CVEC, reçoivent leur bourse le 5 de chaque mois dès septembre. Il·elle·s sont prioritaires pour bénéficier des logements CROUS.

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

**Transférer la compétence de gestion des bourses aux services du CROUS, experts de l'aide à l'étudiant·e**, permet une gestion plus simple et adaptée des bourses. Cela **garantirait une égalité entre les étudiant·e·s**. Ils·elle·s pourraient ainsi vivre leurs études de façon plus sereine.

La formation en soins infirmiers a, **depuis 2009**, entamé son **processus d'intégration universitaire**. À l'heure où l'Université est l'institution principale de l'enseignement supérieur, **la formation en soins infirmiers reste toujours trop éloignée** de cet acteur essentiel.

Cette intégration pleine et entière permettrait enfin **l'accessibilité totale** aux **services universitaires** tel que le service de santé, restaurant à tarification sociale, accès à une activité sportive pour les étudiant·e·s en sciences infirmières. Ces services permettent également de **développer la réussite** de ces derniers, notamment par l'accès à la bibliothèque universitaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

En effet, nous constatons très **souvent que la carte étudiante universitaire n'est mise à disposition des ESI qu'à partir du mois de décembre**. Ce n'est plus tolérable. Cette carte **faisant foi du statut d'étudiant**, ouvre les droits et avantages de la vie courante comme l'accès à la culture, au sport, aux transports en commun, et des tarifications sociales sur l'alimentation. Ce retard **renforce la précarisation des ESI** et **creuse davantage le fossé de l'inégalité** avec les autres étudiant·e·s de l'enseignement supérieur, **qui eux l'obtiennent dès le mois de septembre**.

L'accessibilité à ces services au sein des IFSI délocalisés pose grandement question sur l'attractivité de ces mêmes IFSI. À ce jour, nous pouvons dire qu'**un IFSI de ville sera plus attractif qu'un IFSI délocalisé**.

Si cette accessibilité des campus n'est pas possible, notamment pour les étudiant·e·s dans des Instituts de Formation délocalisés, **des conventionnements CROUS avec des structures peuvent s'opérer**. Ces lieux de restauration (cafétéria ou encore un self d'hôpital) pourront alors délivrer des repas à la **même tarification du CROUS**, soit 3,30€ et 1€ pour les étudiant·e·s boursier·e·s.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Il est aujourd'hui **indispensable** que le droit des ESI à **l'accès aux services universitaires** soit respecté de façon **systématique**, et que **le réseau des œuvres (CROUS/CNOUS)** soit **l'unique interlocuteur des ESI**.

Les **Départements Universitaires en Sciences Infirmières (DUSI)** représentent, à ce jour, l'organe juridique présentant la réponse la plus **adaptée aux problématiques** de la formation en soins infirmiers. En devenant garante de la formation, **l'Université** permet la mise en place d'un **système décisionnel adapté** à la dynamique territoriale. Cela permettra enfin de **réduire les acteur·rice·s régissant la formation**.

C'est par un **transfert** de la formation vers l'Université, que la gestion financière deviendra plus **transparente et plus adaptée aux besoins des étudiant·e·s**. L'intégration par DUSI est une occasion pour les ESI de **bénéficier des richesses** pédagogiques, matérielles et humaines que proposent **l'Université**. Cette dernière, par le biais des DUSI, deviendrait **garante de la qualité** des maquettes de formation et de la pédagogie mise en place, in fine, **au bénéfice des futur·e·s soignant·e·s** et donc la **prise en soins globale du·de la patient·e**.

Car à ce jour, **la formation en soins infirmiers n'est plus adaptée aux besoins du système de santé**. Certaines **Unités d'Enseignement ne sont plus pertinentes** (environ 50h de présentation d'unités d'enseignement / semestres), ou à l'inverse certaines ne sont **pas assez exploitées** (apprentissage des langues, travaux pratiques, encadrement, interprofessionnalité...).

En effet, en tant qu'étudiant·e et futur·e infirmier·e, nous sommes amené·e·s à réaliser de nombreux actes et ce, qu'importe notre lieu d'exercice. Une **grande difficulté** énoncée par les ESI, souvent prédominante est qu'il leur est difficile d'arriver en 3ème année (dernière année), en stage, **sans avoir pratiqué de soins dits "techniques"** auparavant. Il est très fréquent que de nombreux étudiant·e·s **pratiquent leur premier soin sur un·e patient·e**. Ce genre de situation est **source de stress et d'appréhension** supplémentaire face à un soin souvent appréhendé lui-même par le patient.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Notons également les propositions de la HAS<sup>4</sup> dans leur rapport de mission en 2012<sup>5</sup>, où la proposition numéro 1 est bien celle de **développer la simulation pour limiter ces situations de première fois sur un·e patient·e**, défini comme un **objectif éthique prioritaire**. Aujourd'hui en 2022, dix ans après, les problématiques sont toujours les mêmes, fautes de moyens financiers des IFSI, manque de place au sein des locaux et de formations des formateur·rice·s au sein des instituts.

La FNEFI se positionne pour que la **simulation, l'innovation pédagogique**, la mise en place de **nouvelles technologies** prennent une **place centrale dans la formation**.

De plus, c'est par **l'augmentation de la pratique au sein des IFSI** que les ESI seront mieux préparés aux situations vécues en stage.

La **refonte du référentiel de formation doit apporter** les ressources nécessaires, pour répondre aux enjeux du système de santé comme le numérique et le développement de l'interprofessionnalité. C'est un **Diplôme National de Licence** qui ouvrira **l'accès à la poursuite d'études** dans le cursus universitaire et la reconnaissance à l'international.

La FNEFI demande **une réforme du référentiel** et enfin **l'inscription** du diplôme d'État Infirmier sur la liste des **Diplômes Nationaux de Licence (DNL)**.

La formation en soins infirmiers regrouperait alors, l'aspect de **professionnalisation** avec un exercice possible dès la fin des 3 ans d'étude. Aussi, il permettrait **l'ouverture sur la poursuite d'études**, où l'on approfondirait nos connaissances, nos compétences et ferons évoluer notre profession par la **recherche**.

Malgré l'obtention des 180 ECTS, **de nombreux·euses étudiant·e·s en soins infirmiers se voient refuser l'accès dans le deuxième cycle**. En cause, la non-reconnaissance de leurs acquis à travers le grade licence et ce, **malgré l'obtention des ECTS requis**.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNEFI.ORG / INFO@FNEFI.ORG

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Refuser l'accès au second cycle à une personne ayant suivi une formation d'un niveau licence perpétue la **marginalisation des étudiant·e·s en soins infirmiers**. L'ouverture de ces différents masters à la profession la plus représentée dans le système de santé, apporterait une plus-value pour **les étudiant·e·s du second cycle**. Cela favoriserait une **diversité des profils** dans les promotions. En effet, ces infirmier·e·s **apportent une expertise fructueuse** grâce à une formation théorique et clinique.

C'est avec un système **Licence-Master-Doctorat** total en Sciences Infirmières, **sans expérience professionnelle** requise, que notre filière pourra s'inscrire dans le paysage universitaire et permettre le **décloisonnement des métiers de la santé**.

Il est **inimaginable** pour les étudiant·e·s en soins infirmiers d'envisager parfois 2 ans d'exercice, avant **d'avoir le droit de postuler en spécialité ou en master** Infirmier en Pratique Avancée.

En 2018, la création du master en pratique avancée, en France, vient reconnaître les compétences et le **leadership des infirmier·ère·s** indispensable au bon fonctionnement du système de santé d'aujourd'hui et de demain. Afin d'assurer la **qualité** de l'offre et la **continuité des soins** sur les territoires, il est crucial de **développer l'accessibilité aux spécialités ainsi qu'à la pratique avancée**.

Lorsque l'on parle de **refonte du référentiel en soins infirmiers**, cela passe également par **celles des formateur·rice·s**. Faisons un zoom sur l'équipe pédagogique en IFSI. Celle-ci est principalement composée de cadres formateur·rice·s, c'est-à-dire une formation de cadres de santé ayant pour objectif principal la gestion des services de soins. Depuis leur qualification, ces cadres de santé se sont éloigné·e·s du terrain, où la partie administrative et RH a pris le pas sur les soins.

Ainsi, il est possible que leur formation initiale **ne soit plus en adéquation avec les réalités de terrain**, entraînant de se fait des lacunes dans l'encadrement et la formation des étudiant·e·s. À savoir, nombreux sont les cadres devenant formateur·ice·e pour s'éloigner davantage des services hospitaliers, ou une atmosphère pesante règne au quotidien.

Quels aspects de la formation ces formateur·ice·s renvoient-il·elle·s aux étudiants ?

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Depuis juin 2021, un nouvel arrêté **autorise les infirmier·ère·s détenant**, par exemple, **un master de sciences de l'éducation** à devenir formateur·rice·s en IFSI. **Une avancée considérable** qui permet d'améliorer **la qualité de la formation** avec des formateur·rice·s formé·e·s spécialement à **l'encadrement et l'enseignement**. Cela permet également d'ouvrir les portes de l'enseignement en IFSI en 5 ans (3 ans en IFSI + 2 ans de master) et non plus seulement en devenant cadre de santé, en 5 années **après** l'obtention du diplôme. Un avantage et non des moindres : la **diversification des profils des formateur·rice·s**. Aspect non négligeable quant au panel de l'exercice infirmier.

La FNEFI se positionne pour une refonte du référentiel des Cadres.

Pour l'accessibilité et la promotion des formateur·rice·s détenteur·euse·s du Master Sciences de l'Éducation afin de diversifier les profils et apporter une approche différente de l'enseignement.

Les stages représentent **50% de la formation** en soins infirmiers, soit 2100 heures sur 3 années. C'est durant ces semaines de pratiques, que l'étudiant·e pourra se projeter au sein des services et revenir y travailler. Une politique d'encadrement cohérente est donc un enjeu d'attractivité majeur pour les établissements fidélisant, à terme, les professionnel·le·s de terrain.

**Il est donc indispensable d'investir largement pour une politique d'encadrement efficace et bénéfique pour les ESI.**

**Qu'est ce qui vous rend satisfait de votre stage pour lequel vous vous levez chaque matin?**

*"Quand on s'entend bien avec l'équipe";*

*"Quand on est accueilli en stage";*

*"Quand on est encadré·e par des professionnel·le·s formé·e·s";*

*"Quand nos encadrant·e·s ont envie de nous apprendre notre métier";*

*"Lorsqu'on pratique des actes infirmiers";*

*"Quand on est considéré·e et reconnu comme étudiant·e et pas traité comme des larbins"*

*"Quand on sait ce qu'on attend de nous dans le service";*

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

*“Quand il·elle·s prennent le temps de nous encadrer”  
“Quand on corrige nos erreurs de manière constructive”,*

Selon l'enquête de la FNEI en 2017 <sup>6</sup>, **“54,9% des ESI ont déclaré avoir déjà interrompu leur formation à la suite de problématiques de stages”**. La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier ces problématiques. Suite à l'enquête de la FNEI en 2020 <sup>7</sup>, **“44,1% se sont retrouvé·e·s sans tuteur·rice et 23,1% sans bilan de fin de stage”**. Deux éléments indispensables à la réalisation et la validation d'un stage professionnalisant.

Les principaux·les formateur·rice·s de terrain des étudiant·e·s, les soignant·e·s, font face à un **grand épuisement**, déjà présent mais exacerbé. Ceci donne donc une difficulté pour ces professionnel·le·s de santé à encadrer les étudiant·e·s : en effet, par manque de temps et parfois aussi de volonté, **les encadrant·e·s ne peuvent former les étudiant·e·s de manière efficace**. S'ajoute à cela une **méconnaissance des outils de suivi**. De nombreux·ses étudiant·e·s font effectivement la remarque d'avoir **déjà été évalué·e·s** par un·e professionnel·le infirmier·e qui **ne l'avait pas forcément suivi·e durant son stage**. Ces situations sont anormales, d'autant qu'elles peuvent être facilement résolues par le développement d'outils de suivi.

D'autant plus que **les évaluations en stage** permettent à un·e étudiant·e, peu importe son année d'étude, de pouvoir **valider l'ensemble de ses compétences**. Il est primordial de rappeler que ce sont pendant les stages que l'étudiant·e **développe sa posture professionnelle**, une évaluation quotidienne et suivie ne fera **qu'améliorer sa pratique et son analyse infirmière**.

En outre, la **formation des tuteur·rice·s** est indispensable pour un encadrement adapté des étudiant·e·s. Ceci passe par un **développement de cette formation au plus grand nombre, et qu'elle soit unifiée au niveau national**.

Enfin, nous nous devons également de prendre en considération l'état actuel du système de santé, où du **temps doit être libéré** pour les professionnel·le·s, dédié à l'encadrement.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNEI.ORG / INFO@FNEI.ORG

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Une présentation du service ou encore un point d'étape pourra être fait entre le·la tuteur·rice et l'étudiant·e. Pour ce temps et ces compétences dédiées, souvent non indemnisées et prises en compte par la hiérarchie, découle une volonté de **revalorisation salariale à hauteur de 300€ par mois**, pour les tuteur·rice·s afin de s'aligner sur les maîtres de stage en médecine.

Pour conclure, ces problématiques interagissent sur le recrutement des jeunes diplômé·e·s. Car **"un stage qui se passe bien c'est un·e étudiant·e qui revient"**. Investir pour les professionnel·le·s c'est aussi investir dans l'encadrement et **donc dans l'attractivité de l'hôpital**.

La FNEI propose de **valoriser le statut de tuteur·rice**. Cette reconnaissance doit se matérialiser par une **revalorisation salariale des tuteur·rice·s à hauteur de 300€** par mois à l'instar d'autres maîtres de stage dans le système de santé.

Enfin, un **aménagement du temps de travail** doit être intégré avec des **heures dédiées à l'encadrement** (par exemple, une demi-journée par semaine).

Somme toute, suite à un sondage sur un échantillon d'ESI, nous constatons que **100% des ESI** interrogés répondent qu'il·elle·s ont déjà eu un **stage qui s'est bien passé**, grâce notamment à **l'accueil, l'encadrement, le parcours de stage, la reconnaissance du statut d'étudiant·e, la bienveillance de l'équipe et sa disponibilité**.

Un exemple illustrant une **considération de l'étudiant·e** au sein de l'équipe soignante : **le prêt de la tenue professionnelle durant les stages**. Ces tenues professionnelles s'inscrivent dans deux objectifs : assurer la protection de l'étudiant·e au cours de ses activités de soins et prévenir la transmission croisée de micro-organismes.

Outre **l'investissement financier énorme des ESI** en début de formation pour financer leurs tenues afin d'**accéder aux terrains de stage**, leur entretien pose souvent problème.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNEI.ORG / INFO@FNEI.ORG

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

De nombreux ESI se voient obliger de ramener leur tenue à domicile pour les laver, ce qui provoque une transmission croisée de micro-organismes parfois dangereux, surtout face à une crise sanitaire de cet ampleur. La FNEI demande que **l'instruction de 2020, concernant la mise à disposition de tenues par les structures d'accueil aux stagiaires (étudiant·e·s/élèves) en santé non médicaux** <sup>8</sup>, publié le 28 septembre, évolue en un arrêté qui permettra aux ESI d'accéder à des tenues fournies et entretenues par leurs terrains de stage ou encore leur IFSI.

Dans la continuité de la précarisation des ESI, les **indemnités de stage** sont versées aux étudiant·e·s, entre 36 et 60€ par semaine de stage en fonction de l'année de formation, soit entre 1€/heure et 1,70€/heure.

Pour comparaison, le montant actuel des indemnités de stage versées aux étudiant·e·s de l'enseignement supérieur est **cinq fois plus élevé (3,90€/h)** que les futur·e·s infirmier·e·s, pourtant qualifié·e·s le 5 juillet 2018 d'"étudiant·e·s comme les autres" par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame Frédérique VIDAL.

Face aux problématiques de financement abordées précédemment, certain·e·s ESI **comptent sur ces indemnités** pour payer leur loyer ou manger un steak pendant le mois. De plus, beaucoup d'IFSI ne respectent pas le délai de versement qui, pour rappel, est à la **fin du mois suivant la fin du stage maximum**.

Outre l'aspect financier, c'est la **reconnaissance du travail** qui est prédominante car les applaudissements ne permettent pas de payer l'électricité d'une chambre de 9 mètres carrés.

Une augmentation des indemnités de stage à hauteur de **15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3,90€ / heure**, peu importe l'année d'étude et le degré d'études (spécialités et masters compris).

Comme énoncé précédemment, les IFSI sont très souvent délocalisés des campus, l'augmentation du nombre d'étudiants et le sous-effectif sur les terrains entraînent forcément les IFSI à chercher **des terrains de stages extérieurs à la ville**.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNEI.ORG / INFO@FNEI.ORG

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

En plus des indemnités de stage, il est important d'évoquer également le sujet des **frais kilométriques**. Les étudiant·e·s en sciences infirmières ont parfois de **longues distances à parcourir** pour se rendre sur leur lieu de stage. S'ajoute à cela, les horaires décalées et le caractère obligatoire des stages qui impliquent souvent que les ESI soient **contraints d'utiliser leur véhicule personnel**.

Tout cela **renforce la précarité étudiante** face aux frais de la vie courante déjà très élevés. Il est nécessaire pour les étudiant·e·s de pouvoir **réaliser pleinement leurs stages** sans se demander si leurs déplacements professionnels vont **impacter leurs finances**.

Dans la réalisation de ses missions, la FNEI propose un service à l'étudiant·e quotidien. Beaucoup d'entre eux·elles, nous rapportent de nombreuses **situations anormales en stage** : harcèlement, bizutage, sensation de mal-être, encadrement non adapté.

Dans la même dynamique et depuis de nombreuses années, nous portons la revendication d'une **plateforme d'évaluation systématique des stages** de la part des étudiant·e·s. Aujourd'hui, il n'est plus possible de laisser des étudiant·e·s sur des terrains de stage où ce dernier se passe mal tant pour l'étudiant que pour le service et l'équipe soignante.

La FNEI se veut force de propositions pour une collaboration avec les acteur·rice·s de la formation en sciences infirmières afin de **rendre attractif les terrains de stage**, la formation et **les lieux d'exercice des professionnel·le·s de santé de demain**.

Cette plateforme n'a pas pour vocation à devenir le *TripAdvisor* du stage infirmier, mais bien d'être **vectrice de propositions et d'outils sur l'encadrement des étudiant·e·s, et d'alerte dans les cas les plus graves**. Car si un stage peut bien se passer dans un service, il est important de le proposer ailleurs également.

Nous exigeons la mise en place d'une **plateforme nationale d'évaluation des stages**.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNEI.ORG / INFO@FNEI.ORG

### 3. Le sentiment d'appartenance à la formation

Seulement **29%** <sup>9</sup> des actifs hospitaliers encourageraient leurs enfants à faire leur propre métier. Ces chiffres inquiétants montrent tout de même une problématique au sein même du lieu d'exercice, où les professionnel·le·s de santé eux mêmes ne conseillent que très peu leur propre profession. Quelle image cela renvoie-t-il à la génération en devenir?

En effet, 95% <sup>10</sup> des actifs hospitaliers ont le sentiment d'**avoir besoin d'au moins une aide dans l'exercice de leurs fonctions** (meilleure écoute de l'encadrement, prévention pour les troubles musculo-squelettiques, prévention sur les troubles du sommeil, aide psychologique, prévention aux troubles alimentaires, prévention sur les addictions).

Le métier d'infirmier est un métier difficile avec une **exposition aux risques psycho-sociaux très grande** : souffrance, décès, gestion de crise, travail de nuit... Cela débute dès les stages. Les étudiant·e·s sont confronté·e·s aux **mêmes problématiques que les professionnel·le·s**, rajoutez à cela **les problématiques étudiant·e·s** (pas de revenus, pas de reconnaissance...) et les **difficultés liées à la posture de stagiaire** (adaptation constante pour valider son bilan de stage, travail personnel...).

Pour illustrer cela, suite à un sondage auprès d'un échantillon d'étudiant·e, **96% sont fier·e·s** d'être de futur·e·s infirmier·e·s. Sur ce même échantillon, **78% sont insatisfaits** par leur formation actuelle. Ces chiffres démontrent que **c'est lors de la formation que l'étudiant·e perd le sens de son engagement au sein du système de santé**.

Là où l'effort national et la solidarité sont plus que jamais des valeurs au centre de la société et du système de santé, n'oublions pas que l'avenir de ce système passe par la **formation de ces futur·e·s professionnel·le·s de santé**, souvent mis de côté et parfois même utilisé·e·s lors de cette crise sanitaire.

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Aujourd'hui, c'est près de 62%<sup>11</sup> des établissements de santé interrogés qui déclarent que les étudiant·e·s ont été "très mobilisé·e·s" depuis le début de la crise sanitaire. Cela prouve une fois de plus, la **volonté des étudiant·e·s** d'être acteurs et actrices, dès leur formation, du système de santé et **de répondre présent·e·s** lors d'une crise d'une telle ampleur.

Au travers de cette enquête <sup>12</sup>, nous remarquons également que **21%** de ces mêmes établissements de santé interrogés, déclarent que les étudiant·e·s ont été "**trop mobilisé·e·s**", et **32%** pour les Instituts de Formation en Soins Infirmiers.

*"Je suis en troisième année et dans les services, on nous appelle les promotions COVID"*

En conséquence : des étudiant·e·s souhaitent **reporter leur diplomation** car il·elle·s ne sentent **pas légitime à exercer** ou **se sentent incompetent·e·s après cette mobilisation** trop importante. En effet, il·elle·s jugent que cette situation **met en péril** les connaissances et apports théoriques prévus par **la posture d'étudiant·e** à l'IFSI ou en stage.

Pour **lutter contre une mobilisation trop importante des futur·e·s professionnel·le·s** de santé, conserver l'enseignement et la formation des étudiant·e·s, il est plus que nécessaire de **cadrer cette mobilisation**.

Pour assurer une continuité de la formation des professionnel·le·s de demain, la FNESI demande donc la **publication d'un arrêté national cadrant la mobilisation des étudiant·e·s** en santé lors de la crise sanitaire.

De plus, 94% <sup>13</sup> des étudiant·e·s en santé ont le sentiment de faire un travail utile. Pour autant nous n'atteignons que 28% d'étudiant·e·s qui estiment que leur travail est reconnu à sa juste valeur. L'envie de l'exercer commence par la **considération des futur·e·s professionnel·le·s** et ce dès le début de leurs études.

***Un stage est la vitrine du futur lieu d'exercice du jeune diplômé.***

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

## 4. Attractivité de l'hôpital : Un système de santé en miroir

*"L'étudiant en soins infirmiers est le reflet de l'état du système de santé actuel"*

La crise COVID a mis en lumière un système de santé fragilisé depuis plusieurs années: manque de personnel, de matériel, c'est un hôpital démuni qui a dû faire face aux différentes vagues de la pandémie. Selon l'Observatoire de la MNH en 2021, 85% des actifs hospitaliers ne considèrent **pas avoir assez de moyens pour bien soigner** les patient·e·s.

*Comment bien soigner les patient·e·s alors que le système de santé ne prend pas soin des usagers qui y exercent ?*

C'est pourquoi 68% des actifs hospitaliers ont déjà **songé à changer de métier au cours des 2 dernières années !**

Pour compléter ce constat glaçant, l'enquête <sup>14</sup> concernant *"l'impact de la crise sanitaire sur la perception de leur métier par les étudiant·e·s en santé"* révèle que **70% des étudiant·e·s interrogé·e·s déclarent ne pas être confiant·e·s** sur l'avenir du système de santé.

Toujours selon l'enquête de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers en 2021, les principales craintes des étudiant·e·s en santé quant à l'exercice de son futur métier restent à **69% le surmenage** (ou burn-out) et la **perte du sens au travail avec 35%**.

Un exemple : de nombreux services hospitaliers s'étonnent d'avoir du mal à recruter car le personnel, notamment paramédical et surtout néo - diplômé·e·s, préfèrent vacciner lors de vacances. Pourquoi un tel étonnement?

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

La rémunération de l'exercice en intérim est plus importante et les **conditions de travail** (ratio de patient·e-s par IDE et heures supplémentaires) sont **plus saines et respectueuses de la qualité de vie au travail**. Actuellement, dans les services de nos hôpitaux, nombreux·ses sont les professionnel·le-s de santé qui se retrouvent à prendre en soin 40 patients pour 1 IDE (Infirmier·e Diplômé·e d'État), à faire des gardes de 12h pendant 5 jours d'affilé, en alternance jour/nuit, ou de devoir remplacer les collègues en arrêt de travail pour épuisement, surmenage et / ou reconversion professionnelle.

De plus, la nouvelle génération d'étudiant·e-s maintenant sur les bancs des IFSI, sont des étudiant·e-s **plus jeunes** (19 ans en moyenne), qui se tournent vers des contrats **plus courts** et qui ont un besoin de découvrir **une pluralité de services avant de s'engager**.

L'enquête de la Fédération Hospitalière de France (FHF), du CEFIEC et de la FNESI <sup>15</sup> révèle que les deux éléments déterminants pour les jeunes diplômé·e-s pour choisir son poste sont : **le type d'établissement et le service ou la spécialité**. Ce qu'il est important de comprendre au travers de ces indicateurs, c'est qu'en tant que jeunes diplômé·e-s, nous nous basons sur notre parcours de stage, nos expériences et les services que nous avons pu découvrir qui vont nous aiguiller sur le lieu d'exercice dès la diplomation.

C'est également par la **découverte et l'accessibilité des spécialités (IADE, IBODE, Puériculteur·rice)**, que l'on pourra renforcer l'attractivité des professions à l'hôpital. **L'accès aux spécialités** doit pouvoir être possible **dès l'obtention du diplôme** d'état infirmier.

De plus, c'est aussi par l'accessibilité à la recherche que nous pourrons faire évoluer notre profession et le système de santé. **Il est aujourd'hui indispensable d'investir et de développer la Recherche en Sciences Infirmières**.

Afin de renforcer l'attractivité des lieux d'exercice, la FNESI revendique **un accès aux spécialités, sans années d'expérience requises**.

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

De surcroît, lors de la dernière étude réalisée par l'Ordre National Infirmier, il a été démontré que seulement 52 % des professionnel·le·s peuvent assurer « qu'il·elle·s ne comptent pas changer de métier dans les 12 mois à venir ». S'ajoute aux conditions de travail alarmantes, la faible rémunération et les difficultés d'évolution de carrière au sein même de cette profession.

Afin de renforcer l'attractivité de la profession infirmière, la FNESI revendique une meilleure qualité de vie au travail et une **rémunération des infirmier·ère·s doit revue à la hausse.**

Dans la continuité de la reconnaissance des professionnel·le·s comme compétent·e·s et non plus seulement exécutant·e·s, nous rejoignons la position de l'Ordre National Infirmier sur **la création d'un décret par compétences.** En effet, la formation infirmière est décrite par compétences mais son exercice en tant que professionnel·le est réglé par un décret d'actes. Peut - on parler d'incohérence ? Sûrement.

La FNESI demande la création d'un **décret de compétences pour l'exercice infirmier.**

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

## 5. L'augmentation des quotas

Les arrêts de formation restent **nombreux** (environ 10% par an selon nos estimations). Certaines remontées que nous pouvons avoir, réfèrent jusqu'à **30% d'arrêts de formation** sur une promotion suite à l'arrivée de la crise sanitaire.

On parle aujourd'hui d'un **écart énorme** entre l'idée qu'a un·e entrant·e en L1 et la réalité des services. Les premières années ont très souvent une **vision très idéalisée du métier**, à tel point que la première **confrontation au terrain peut-être assez impressionnante et décourageante** au vu de l'état du système de santé actuel. Les arrêts de formation arrivent d'ailleurs très souvent après le premier stage.

**Afin de freiner cette hémorragie d'arrêts** de formation, il est primordial d'**agir sur les problématiques de la formation actuelle**. Il faut identifier ces nouveaux profils afin d'adapter l'offre de formation, de répondre aux attentes du système de santé et des futur·e·s professionnel·le·s de santé.

Nous semblons, aujourd'hui, avoir **atteint les limites de l'hôpital** et ces nouveaux enjeux seront des défis à relever pour notre formation et l'évolution de notre profession. **Nous nous devons d'accomplir une certaine considération pour ces jeunes qui s'engagent dans une formation et une profession difficile en manque de souffle, dans un système de santé au bord du gouffre.**

Le gouvernement a trouvé une solution palliative pour **répondre à l'urgence** de la fuite des professionnel·le·s de terrain : **l'augmentation des quotas en IFSI.**

Nous mettons notamment en lumière les IFSI délocalisés qui vont accueillir les étudiant·e·s urbain·e·s. Les IFSI délocalisés sont plus sujet à un environnement social moins développé car excentrés des campus et de la vie étudiante. De ce fait, ceux-ci sont **moins attractifs que les IFSI de ville**. En effet, il y est aujourd'hui indispensable que les étudiants des IFSI délocalisés ne subissent aucun manque d'aménagements du territoire.

La FNEI tient à apporter des points de vigilance au sujet de l'augmentation des quotas en IFSI :

## A. Limite structurelle

La première limite que nous identifions sont des **limites structurelles**. Aujourd'hui, les locaux des IFSI arrivent à saturation. Ils sont prévus pour des petites promotions d'étudiant·e·s (entre 40 et 150 ESI).

En réponse à cette problématique, **l'Université peut être une solution**. Les bâtiments des campus sont explicitement faits pour accueillir un grand nombre de personnes. Les UFR Santé par exemple, comportent de **grands amphithéâtres, des salles de travaux pratiques et de travaux dirigés, des services étudiants** essentiels pour le bon déroulement de la formation en soins infirmiers.

## B. Limites de l'offre de stage

A l'heure actuelle, bon nombre d'IFSI décrivent déjà de **grandes difficultés** à placer les étudiant·e·s dans des lieux de stages et avec l'augmentation des quotas cela n'ira pas en s'arrangeant.

Les problématiques de répartition de stages ont toujours été une problématique énoncées par les étudiant·e·s et endurées par les référent·e·s au sein des instituts de formations : le **nombre d'étudiant·e·s augmente** mais le **nombre de professionnel·le·s encadrants** sur le terrain, lui, **diminue**.

Cette limite de l'offre de stage **pèse une fois de plus sur le quotidien des étudiant·e·s** qui se voient en stage à parfois **plus d'une heure de transport de leur domicile**. Ajoutons à cela, le fléchage des indemnités kilométriques qui reste dépendant des IFSI et difficile à prévoir pour les étudiant·e·s.

Il est aujourd'hui essentiel d'**ouvrir de nouveaux lieux de stages** afin de répondre à la demande grandissante. Notamment, il est urgent d'**accompagner les structures plus petites** (EHPAD, libéral, clinique...) à l'accueil des ESI en stage dans des **conditions optimales** afin que celles - ci ne soient pas freinées. De nouveaux terrains de stages pourraient être proposés, par exemple depuis l'article 48 de la loi n°2021-1520 du 25/11/2021, il est possible aujourd'hui pour les étudiants d'aller en stage **dans des services d'incendies et de secours**. **Un investissement massif** dans les structures alternatives à des centres hospitaliers est urgent afin de **pallier la pénurie des lieux de stage**.

La répartition des étudiant·e·s sera importante, il faudra exploiter au maximum les capacités d'accueil des structures de soins tout en respectant la décence d'un **apprentissage efficace**. Enfin, une attention particulière devra être portée à la durée des stages : **2 fois 5 semaines ou 1 fois 10 semaines**, selon l'offre de stage du territoire.

### C. Limites humaines

Dans une logique d'augmentation des quotas, il faudra évidemment **recruter des formateur·rice·s** afin d'offrir des conditions d'études optimales et **accompagner** au mieux les étudiant·e·s durant leur formation. Un suivi pédagogique adapté avec des apports théoriques réels ne peuvent être que bénéfiques pour les étudiant·e·s.

La question d'une revalorisation globale du statut de formateur·rice devra être envisagée. Nous constatons aujourd'hui **trop de départ de ceux·celles - ci**, découragé·e·s par une **charge de travail massive** et un retour salarial de considération trop peu important. La même chose s'applique pour les tuteur·rice·s de stage. Il est urgent aujourd'hui de former les professionnel·le·s de terrain à recevoir et encadrer les étudiant·e·s, afin de minimiser les échecs et les fidéliser dès les études. La création d'un statut de tuteur·ice·s est plus qu'urgent pour répondre à l'ouverture des quotas en IFSI.

# FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Plus largement, la FNESI exige un suivi rapproché et régulier de cette réforme afin d'anticiper les éventuelles difficultés et éviter à des milliers d'étudiant·e·s des conditions d'études pénibles le temps de la mise en place.

- **L'Université, une ressource face aux délocalisations et locaux inadaptés des IFSI**
- **Ouverture de nouveaux terrains de stage et évaluation systématique des lieux de stage par les étudiant·e·s.**
- **Recrutement dans l'équipe pédagogique en IFSI**
- **Formation des tuteur·rice·s en stage, rémunération salariale et aménagement de planning**

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE  
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

## Conclusion

L'attractivité du système de santé repose aujourd'hui sur des enjeux transversaux. Mais une chose est sûre : l'avenir du système repose sur les étudiant·e·s d'aujourd'hui.

À l'heure où la seule solution pour pallier cela est l'augmentation des quotas, nous tenons à apporter un point de vigilance.

L'augmentation des places en IFSI et donc des étudiant·e·s sur les bancs de l'IFSI, ne garantiront pas un réassort du personnel infirmier dans les services au long court. L'objectif étant de fidéliser les professionnel·le·s de santé à l'hôpital, l'ouverture de place en IFSI dans des conditions non-adéquates (les ESI assis par terre dans les amphithéâtres des IFSI, pas assez d'offre de stage, encadrement difficile...) n'augmentera que les arrêts de formations.

C'est par l'intégration universitaire, une refonte du référentiel de formation, la reconnaissance du statut de tuteur·rice, un aménagement de temps pour l'encadrement, un cadrage de mobilisation, la reconnaissance des compétences infirmières, évolution de la profession et les propositions citées dans cette contribution que nous pourrons agir pour le système de santé. Toutes ces propositions ne sont que la suite logique d'une crise sanitaire mettant en exergue les problématiques présentes depuis des dizaines d'années.

L'apprentissage par les pairs est le maître mot de notre formation. C'est donc en investissant pour les professionnel·le·s que nous investissons pour les étudiant·e·s. Ce sont les professionnel·le·s d'aujourd'hui qui forment les professionnel·le·s de demain.

C'est par une meilleure qualité de vie au travail, une réponse adaptée aux besoins des étudiant·e·s et un investissement massif dans les sciences infirmières que les ESI reprendront confiance en son système de santé et continueront d'être actif·ve·s en son sein.

Investir pour les professionnel·les d'aujourd'hui, c'est investir pour les professionnel·le·s de demain et pour le-la santé des patient·e·s.

## Notes de bas de page

1. Arrêté du 23 janvier 2020
2. Pauline Bluteau, "PASS, L.AS, diplôme infirmier... les études de santé ont la cote sur Parcoursup 2021", L'Étudiant, 14 Mai 2021
3. Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
4. Haute Autorité de Santé
5. État de l'art (national et international) en matière de pratiques de simulation dans le domaine de la santé, dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) et de la prévention des risques associés aux soins
6. "Mal-être des Étudiant·e·s en Soins Infirmiers : Il est temps d'agir"
7. "Covid-19 : pas de retour à la normale !"
8. INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGOS/RH1/DGESIP/2020/155 du 09 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage
9. selon l'enquête de l'Observatoire de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers sur l'Attractivité des Métiers de l'Hôpital en 2021,
10. idem.
11. Selon l'enquête de la Fédération Hospitalière de France, du CEFIEC et de la FNEI en 2021 sur L'impact de la crise sanitaire sur la perception de leur métier par les étudiants en santé,
12. idem
13. Selon l'enquête de l'Observatoire de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers sur l'Attractivité des Métiers de l'Hôpital en 2021
14. L'enquête de la Fédération Hospitalière de France, du CEFIEC et de la FNEI en 2021 concernant " l'impact de la crise sanitaire sur la perception de leur métier par les étudiants en santé"
15. sur L'impact de la crise sanitaire sur la perception de leur métier par les étudiants en santé

---

## Contacts

---



**Mathilde Padilla**

Présidente

[presidence@fnesi.org](mailto:presidence@fnesi.org)

06.40.81.65.09



**Laurianne Larsonneur**

Secrétaire Générale en charge de  
l'Enseignement Supérieur

[enseignement.sup@fnesi.org](mailto:enseignement.sup@fnesi.org)

06.16.98.33.83